

Le Centenaire de la Conférence de San Remo



WESTERN ARMENIA - L'histoire contemporaine des Arméniens et de l'Arménie Occidentale est pavée de crimes, de douleurs, de souffrances mais elle est aussi pavée de justice, de liberté, et de paix.

En accord avec les décisions prises à Londres, les chefs de gouvernement des 4 principales Puissances alliées victorieuses : Lloyd George 1er ministre britannique, Alexandre Millerand Président du Conseil pour la France, Francesco Nitti Président du Conseil Italien et l'Ambassadeur du Japon Keishirô Matsui ont décidé de se réunir en Italie.

Ce sera dans la ville balnéaire Italienne de San Remo au « Château DEVACHAN » **du 18 au 26 avril 1920** que se tint, la Conférence internationale qui donna naissance à un Traité Internationale de Paix (le Traité de Sèvres) entre la Turquie et les Puissances Alliées et Associées (avec la France comme Présidence du Conseil Suprême des Alliées), et qui aura pour conséquence la reconnaissance *de jure* d'un Etat d'Arménie sur le territoire de l'Arménie Occidentale, le 11 mai 1920, (la date du 11 mai 2020 pour commencer le déconfinement en France n'est pas dû au fait du hasard).

Le 18 avril 1920, à 11h00, deux préoccupations dominant les débats : l'exécution du Traité de Versailles reste centrale. Le traité a été signé, il s'agit de l'appliquer. Toute idée de le réviser doit être formellement exclue. Les gouvernements allemands et turcs n'ont pas exécuté les engagements pris selon le calendrier prévu, que ce soit pour la livraison des « coupables » de la guerre, le désarmement et les livraisons au titre des réparations. Un tournant se dessine lorsqu'à l'éventualité d'une sanction militaire s'oppose la possibilité d'une conversation à ce sujet avec le gouvernement allemand.

D'autre part pour le traité avec la Turquie, il reste à préciser les limites territoriales des mandats selon les décisions arrêtées à la Conférence de Londres en février 1920 où, in fine, c'est la Grande-Bretagne qui reçut le mandat sur la Palestine et l'Irak, la France se voyant

attribuer la Syrie et le Liban, ce qui débouche sur la question des pétroles de Mossoul et du Kurdistan.

L'Arménie et la Palestine forment un aspect également très sensible de la discussion.

Le 19 avril 1920, à 11h00, les gouvernements commencèrent à soulever la question de l'Arménie (sur le territoire de l'Arménie Occidentale) suite à la lecture d'une lettre du Président Woodrow Wilson transmise le 24 mars 1920 à Mr Jusserand, secrétaire d'Etat à l'ambassade de France.

L'ordre du jour concernait la question de la remise du traité de paix au gouvernement ottoman. Il a été décidé que la délégation ottomane pourrait être convoquée à Paris pour le 10 mai prochain (on sait maintenant que la remise du traité a eu lieu le 11 mai 1920).

Concernant les moyens pour imposer le traité de Paix à la Turquie, il a été décidé que les experts militaires et navals se réuniraient le lendemain matin 20 avril 1920, sous la présidence du Maréchal Foch.

Les gouvernements préparèrent une réponse à la note en direction du Président Woodrow Wilson.

Ce jour là, fut aussi question des clauses financières du traité avec la Turquie.

La question du Kurdistan contigüe à l'Arménie apparaîtra en fin de séance, la délégation britannique proposa une version modifiée des articles concernant le Kurdistan.

Le 20 avril 1920, à 11h00, les gouvernements poursuivirent l'examen des clauses financières du traité avec la Turquie et pour la première fois dans l'histoire, il fut question d'une assistance à l'Arménie (Territoire de l'Arménie Occidentale occupée par l'Empire ottoman). Néanmoins, il a été surprenant que la question de l'aide éventuelle à l'Arménie ait été renvoyée au Conseil de la Société des Nations.

Trois questions furent soulevées ce jour, la première fut celle des ressources financières pour pouvoir faire vivre le nouvel Etat, la seconde fut celle des moyens militaires dont on pourrait avoir besoin pour le défendre, la troisième vise l'accès de l'Arménie à la mer.

Il fut aussi question d'étudier le mémorandum du Conseil de la Société des Nations sur les Minorités en Turquie.

Dans l'après midi, un exposé du Maréchal Foch permit de déterminer les moyens pour imposer le traité de Paix avec la Turquie dans le but de défendre l'Arménie.

Le 21 avril 1920, à 11h00, la question des clauses militaires, navales et aériennes se poursuit en présence du Maréchal Foch et des gouvernements.

Ce jour fut décidé de la date de convocation de la délégation ottomane, et l'étude des sections VII du traité concernant l'Egypte, le Soudan, Chypre, le Maroc, la Tunisie, et les futures frontières de la Turquie.

Le 22 avril 1920, à 11h00, la question des futures frontières de la Turquie se poursuit et particulièrement la question du vilayet d'Erzerum.

Ce jour, étaient présents également aux discussions Boghos Nubar Pacha pour présenter son mémorandum.

L'audition de Boghos Nubar Pacha pour l'Arménie Occidentale a été déterminante quant à la question des territoires de l'Arménie Occidentale. Ainsi, du point de vue du Droit International, c'est cette décision de la Conférence de San Remo, au demeurant jamais

abrogée, qui a bien un statut juridique naturellement supérieur à tous les autres traités qui ont pu avoir lieu sans la participation de l'Arménie Occidentale.

Le 23 avril 1920, à 11h00 les gouvernements écoutèrent M. Aharonian. Le statut juridique de l'Arménie Occidentale fut renforcé par l'audition séparée de M. Aharonian chef de la délégation de la République arménienne d'Erevan.

Après les auditions des représentants arméniens, la décision fut prise d'attribuer le vilayet d'Erzeroum à l'Arménie et d'attribuer à la ville d'Erzerum (Karin), le statut de capitale de l'Arménie.

Le 24 avril 1920, à 11h00, il fut encore question de la question des frontières de la Turquie et de l'Arménie avec la décision de régler cette question par un arbitre désigné par les Etats-Unis et que les deux parties s'engagent à accepter la décision de cet arbitre.

Aussi, la décision fut prise de solliciter le Président Woodrow Wilson. Il a été précisé ce jour que la question de la frontière entre la Turquie et l'Arménie était uniquement liée aux territoires de l'Arménie Occidentale occupés par la Turquie et non aux territoires appartenant à la Russie.

Aussi, il fut traité de la question des mandats et de la Palestine

Le 25 avril 1920, à 11h00, la question des mandats se poursuivit toute la matinée, puis de nouvelles consultations eurent lieu concernant la question des frontières entre la Turquie et l'Arménie.

La décision fut prise de solliciter le Président Wilson comme arbitre pour déterminer les frontières et que la Turquie, l'Arménie et les autres parties contractantes aient agréé de référer à l'arbitrage du Président des Etats-Unis d'Amérique la question des frontières.

La question des massacres en Cilicie fut soulevée par les gouvernements.

Le 26 avril 1920, à 11h00, cette journée permit de finaliser les décisions prises pour le traité de Paix avec la Turquie. Dans l'après-midi, un télégramme du haut-commissaire italien à Constantinople annonçait déjà les membres de la délégation turque qui se rendraient à Paris pour le 10 mai 1920.

C'est ainsi que fut fondé l'Etat d'Arménie Occidentale, qui 15 jours après fut reconnu *de jure* par la Turquie et par les Puissances Alliées et Associées, membres du Conseil Suprême des Alliés.

J'appelle, les Arméniens du monde entier. Cette vérité historique que je vous ai présentée est unique dans votre histoire!

Elle vous a été cachée durant un siècle pour vous empêcher de revendiquer vos droits qui sont imprescriptibles en tant qu'Etat reconnu par les plus grandes puissances de ce monde. Aucune recherche n'ont réellement été faites depuis un siècle afin de vous transmettre ces éléments historiques.

La Conférence de San Remo est et restera, pour des siècles et des siècles, le socle de la reconnaissance de l'Etat d'Arménie Occidentale défendue par son Excellence Boghos Nubar Pacha.

Des forces politiques vous ont détourné durant un siècle de votre véritable projet politique et juridique, sur une demande de reconnaissance à perpétuité de vos souffrances (génocide) par l'Etat qui en est directement la cause alors que votre véritable combat aurait dû être l'application des droits qui vous ont été reconnus par les plus grandes puissances de ce monde.

Ils ont transformé les droits des Arméniens en une « cause arménienne », comme ils ont transformé le génocide des Arméniens en un « génocide arménien » alors qu'il est turc. Ils nous ont fait croire en la reconnaissance d'un génocide et de son négationnisme en falsifiant les dates, la substance arménienne, le lieu du crime et l'identité réelle des auteurs de ces crimes.

Ils ont même prétendu, que le Traité de Sèvres avait été remplacé par le Traité de Lausanne, ils ont voulu nous « rouler dans la farine », mais c'est terminé !

Rien n'est trop tard, nous pouvons encore et plus particulièrement cette année, tous ensemble poursuivre ce véritable combat pour l'application de la justice.

Cependant, chers compatriotes, je vous demande de vous méfier des plagiat, des manipulateurs, des faussaires, de ceux qui veulent vous détourner de votre réel combat et de votre autochtonie, **et surtout de ceux qui parlent en notre nom, l'Arménie Occidentale**, c'est une question de sécurité nationale.

Vive le peuple arménien

Vive l'Arménie Occidentale

Arménag Aprahamian
Président de la République d'Arménie Occidentale

http://www.western-armenia.eu/news/Actualite/2020/Le_Monde_illustre-01.05.1920.pdf

Documents Diplomatiques français - 1921